

« Un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs. »

Définition norme ISO 20400 - Achats responsables

Préambule

En s'inscrivant dans la démarche du Groupe VINCI et à son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU ; ETF s'est engagé à en appliquer les règles et à les faire appliquer à ses propres partenaires. Par ailleurs, les Chartes édictées par VINCI (Manifeste, Code de conduite anti-corruption ; Charte éthique ; Guide des droits humains ; Déclaration santé et sécurité au travail ; Déclaration environnement) sont le socle de la relation fournisseur et sous-traitant dont les principes, ci-après, ont pour ambition d'être partagés, compris, acceptés et appliqués par l'ensemble des parties prenantes dans l'acte d'achat.



Prévention de conflits d'intérêts et de corruption

Tout conflit d'intérêt entre les parties prenantes, doit être signalé et des mesures prises aux fins d'assurer l'intégrité des relations commerciales entre ETF et le ou les partenaires concernés.

Les fournisseurs et sous-traitants s'interdisent toute pratique consistant à fournir un avantage indu, quel qu'en soit sa forme, à un collaborateur ou à un groupe de collaborateurs ETF ; aux fins d'influencer une décision commerciale entre les parties prenantes. Toute invitation, cadeau, avantage, et marque d'hospitalité doivent être d'un montant raisonnable, en adéquation avec le contexte ; et s'inscrire dans un cadre professionnel exclusivement.



Droit de la concurrence

ETF s'assure du comportement éthique de ses collaborateurs et en attend de même de ses partenaires, notamment dans un contexte d'appel d'offre :

- Toute entente entre fournisseurs ou sous-traitants tendant à la distorsion d'un marché,
- Toute répartition entre fournisseurs ou sous-traitants d'un marché,
- Toute fixation de prix marché,
- Toute divulgation d'informations transmises par ETF à des tiers non autorisés,

constituent autant de manquements graves, pouvant conduire à la résiliation d'un appel d'offre, d'un contrat ou d'une commande.

ETF monitorise le taux de dépendance économique, conduit des audits RSE et fait appel à des enquêtes financières pour s'assurer que les acteurs majeurs avec lesquels nous travaillons s'impliquent dans une démarche globale de développement durable.



Respect des droits humains

Les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à respecter les droits humains les plus fondamentaux tels que :

- Protéger la santé, la sécurité et l'intégrité de leurs salariés, conformément aux droits du travail en vigueur,
- S'interdire toute forme de travail forcé, obligatoire, et du travail des enfants en dessous de l'âge légal,
- S'interdire toute discrimination en matière d'employabilité,
- Eliminer toute pratique de harcèlement, de quelque nature qu'il soit.

ETF peut être amené à conduire des audits sociaux auprès de ses partenaires, et ces derniers acceptent de communiquer en toute transparence les informations nécessaires à la bonne exécution desdits audits.



Prévention, Santé et sécurité au travail

ETF renforce la sécurité ferroviaire et la protection de ses collaborateurs par tous les moyens de prévention, d'innovation, de management et de formation dont nous disposons. Les règles essentielles d'entrée en emprises ferroviaires sont régulièrement communiquées aux partenaires concernés et un accueil est effectué systématiquement pour toute personne devant intervenir sur nos chantiers et nos sites.

Le décret SECUFER est appliqué à compter du 1^{er} avril 2024, pour toute personne entrant en emprises ferroviaires.

Les partenaires, et l'ensemble de ses intervenants respectent scrupuleusement les Règles d'Or Prévention ETF et connaissent la liste des risques identifiés.



Transition écologique

Dans le respect des réglementations environnementales, les fournisseurs et sous-traitants s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue tendant à réduire leur impact sur l'environnement et sur l'utilisation de ressources et de matières (eau, énergie, matériaux fossiles).

Nos partenaires partagent une stratégie de décarbonation de leurs activités et transmettent, chaque année, l'empreinte carbone, calculée en équivalent CO2, des produits et services fournis à ETF.

Engagement partenaire

Les exigences ci-dessus font partie intégrante de nos conditions générales d'achats et valent pour engagement de nos partenaires durant toute la relation commerciale avec ETF.

Enfin, le Groupe VINCI met à la disposition de ses sociétés et de ses partenaires un dispositif d'alerte leur permettant de signaler toute situation contraire aux exigences ci-dessus, à l'adresse suivante :

<https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/dispositif-d-alerte.htm>